

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

AVIS CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Code de l'Environnement et notamment articles R.512-46-11 à R.512-46-15)
SOUMISE A ENREGISTREMENT

UNE CONSULTATION PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

→ **OBJET** : PROJET D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION ALIMENTÉE PAR DES LISIERS DE PORCS, LES ISSUES DE CÉRÉALES ET DES CULTURES INTERMÉDIAIRES À VOCATION ÉNERGÉTIQUE (CIVE), DES DÉCHETS D'OIGNONS ET DE POMMES DE TERRE, SITUÉE AU LIEU-DIT « LES OUCHES » À ILLIERS-COMBRAY, PROJET INCLUANT L'IMPLANTATION DE POCHEs DE STOCKAGE DE DIGESTAT, CONSIDÉRÉES COMME DES ANNEXES A L'INSTALLATION.

→ **NOM DU DEMANDEUR ET SON ADRESSE** : SARL AVENIR BIOGAZ – siège social – La Boussardière – 28120 MONTIGNY-LE-CHARTIF

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRES DE :**

- M. Jean-Philippe BOUILLON – tél : 06.10.28.83.15

- M. Alexandre COGNEAU – tél : 06.19.17.54.64

Associés de la SARL AVENIR BIOGAZ - MAIL : Avenirbiogaz@gmail.com

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** :

- unité de méthanisation : lieu-dit « LES OUCHES » À ILLIERS-COMBRAY

- annexes : poches de stockage de digestat : Illiers-Combray, Blandainville, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq

→ **RUBRIQUE(S)** : 2781-1b

→ **RAYON D'AFFICHAGE** :

Communes concernées par ce projet compte tenu de la proximité de l'installation (1 kilomètre) : Méréglise, Saint Eman et Nonvilliers-Grandhoux

Communes concernées par l'implantation de poches de stockage de digestat : Illiers-Combray, Blandainville, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq

Communes concernées compte tenu de la proximité des poches de stockage de digestat (1 kilomètre) : Saint Avit-les-Guespières, Méréglise et Mottereau

→ **DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 semaines, du lundi 31 août 2020 à 9 heures au lundi 28 septembre 2020 à 17 h 30

LE DOSSIER EST DÉPOSÉ À LA MAIRIE D'ILLIERS-COMBRAY où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet aux heures suivantes :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Le public devra porter un masque et venir avec son propre crayon.

CE DOSSIER EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE A L'ADRESSE : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/En-cours>

Le public pourra adresser toute correspondance, par voie postale, à Mme la Préfète, Direction de la Citoyenneté, bureau des procédures environnementales, place de la République, CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex - ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

INFORMATION :

« LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LA PRÉFÈTE. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS ».